



Le Chabot Association de Protection
des Rivières Ariégeoises

Varilhes le 8 décembre 2016

à

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires DDT
Service Environnement - Risques
A l'attention de Monsieur Butel

Monsieur le Directeur,

Lors de notre visite sur site dans le cadre de la cartographie des cours d'eau, nous avons relevé des travaux impactant le cours d'eau du Carol sur la Commune de Baulou.

Ces travaux visent à éviter un pont dont la charge à l'essieu limite fortement le tonnage accepté.

Situation des travaux



L'évitement rendu, nécessaire pour faire passer des engins de fort tonnage, semble consécutif à une coupe de bois et à l'évacuation des grumes qui en résulte.

Comme vous le constaterez ci-dessous, la traversée du cours d'eau a nécessité la pose de buses et la mise en place d'une chaussée fortement enrochée. Manifestement, et par comparaison avec l'ouvrage existant quelques mètres en aval, le dimensionnement des buses mises en place ne correspond pas aux débits du Carol en période de fortes eaux.

Chemin de Micoulau



évitement du pont



Busage sur le Carol



pont à l'aval du busage



Ce passage, dans un lieu fortement boisée et sujet à embâcles présente un risque grave de barrage à l'écoulement des eaux du Carol, rivière de 1^{ère} catégorie classée liste 1 au titre du L-214-17 du code de l'environnement.


Ces travaux n'ont manifestement pas fait l'objet de la déclaration nécessaire pour ce type d'intervention, vos services n'ayant pas pu accepter de telles conditions, totalement étrangères aux règles de l'art en la matière.

Par ailleurs, je me permets de vous rappeler notre signalement du mois de mai 2016, concernant les conditions catastrophiques de franchissement du ruisseau du Bac d'Ilhat, pour lequel vos services ont demandé une remise en état. A ce jour tel n'est pas le cas alors que nous entrons en pleine période de reproduction des espèces salmonidés présentes sur le secteur.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous tenir informé des actions que vos services entreprendront pour régulariser ces situations.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre signalement, veuillez agréer Monsieur le Directeur l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Président
Bernard DANJOIE

Bernard Danjoie


Copie :
Délégation Départementale de l'ONEMA